

Le trois novembre deux mille onze à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE – Président

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Maurice BERCHU, Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Céline BONNET, Robert BOSSY, Yves BOULANGER, Cécile CELETTE, Martine CHAMBON, François CHAUVIN, Cécile CHENEVIER, Sébastien COSTE, Jean Yves ESCOFFIER, Geneviève FAVERJON, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Denis LACOMBE, Laurent LACROIX, Danielle MAGAND, Bernard MARCE, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean Claude ORIOL, Eric PLAGNAT, Denis PLENET, Simon PLENET, Lylia QUOINON, René SABATIER, Denis SAUZE, Robert SEUX, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Claude TOURNAYRE, Jean Pierre VALETTE, Michèle VAURE, Christelle VEROT, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires,

Étaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Aïda BOYER, Guy CAVENEGET, Thierry CHAPIGNAC, Thierry CHAPUS, Christiane CLEMENT, Ludovic CORDIER, Eliane COSTE, Jean Marie DESLOGES, Max DESSUS, Olivier DUSSOPT, Jean François JULLIAT, Valérie LEGENDARME, Edith MANTELIN, Marie Hélène REYNAUD, Michel ROUX, Antoinette SCHERER, Marianne VERGNE,

Pouvoirs et représentation

- Aïda BOYER avait donné pouvoir à Danielle MAGAND
- Christiane CLEMENT avait donné pouvoir à Alain ZABAL
- Eliane COSTE avait donné pouvoir à Denis LACOMBE
- Olivier DUSSOPT avait donné pouvoir à Jean-Claude TOURNAYRE
- Valérie LEGENDARME avait donné pouvoir à Christophe FRANCOIS
- Edith MANTELIN avait donné pouvoir à Simon PLENET
- Marie-Hélène REYNAUD avait donné pouvoir à Alain ZAHM
- Michel ROUX avait donné pouvoir à Alain ARCHIER
- Antoinette SCHERER avait donné pouvoir à Jean-Pierre VALETTE
- Marianne VERGNE avait donné pouvoir à Denis SAUZE

Assistaient également à la réunion : Mesdames et Monsieur Pascale CHARRIER, Bruno CROSET, Céline FREY

Secrétaire de séance : Monsieur Simon PLENET

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 27 octobre 2011

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants

Présents 41 titulaires et 0 suppléants

Pouvoirs : 10

Votants : 51

2011.234 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le procès verbal de la séance du 29 septembre 2011,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

2011.235 - RESSOURCES HUMAINES - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RENONCER À L'AMPUTATION DE 10 % DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX - VŒU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et par 49 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. PLAGNAT, M. SIBILLE)

DEMANDE au Gouvernement de revenir sur cette disposition au moment du vote de la Loi de Finances 2012 et que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

S'ASSOCIE, dans le cadre de cette démarche, à l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Régions de France (ARF), l'Association des Départements de France (ADF), l'Association des Communes de France (ADCF), l'Association des Petites Villes de France (APVF).

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2011.236 - DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT: ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE AU PRESIDENT DANS LES DOMAINES DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS, ET DE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : ARTICLE 63 DE LA LOI N°2010-1653 DU 16 DECEMBRE 2010

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DONNE délégation des attributions de l'organe délibérant au Président, à l'exception de celles énoncées dans l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE du transfert au Président des pouvoirs de police spéciale des maires des communes membres dans le domaine de l'assainissement, de la gestion des déchets ménagers, et de la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à compter du 1er décembre 2011.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

2011.237 - BUDGET PRIMITIF 2012 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2011.238 - INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

CONSIDERANT l'intérêt que représente pour la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (COCOBA) cette prestation de conseil,

DECIDE D'ALLOUER l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983 sus visé à Monsieur Yves BELLONI, Trésorier Principal d'Annonay,

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

RAPPELLE QUE l'indemnité de conseil sera calculée selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, elle est fixée à son taux maximum (100 %),

INDIQUE QUE l'indemnité de conseil est allouée à Monsieur Yves BELLONI à compter de la date de sa prise de fonctions, soit le 05 janvier 2011,

PRECISE QUE le champ d'application de cette indemnité de conseil s'étend au budget principal de la COCOBA, ainsi qu'à ses budgets annexes, y compris le budget annexe de la régie de l'assainissement du bassin d'Annonay,

DIT QUE la dépense correspondante sera imputée à l'article 6225 du budget,

CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions utiles à l'application de cette délibération.

2011.239 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

ACCEPTTE de retenir le taux de 60 € par jour pour le remboursement de frais d'hébergement des agents de la communauté de Communes du Bassin d'Annonay et ce à compter du 1^{er} novembre 2011,

ACCEPTTE d'ajouter aux frais déjà pris en charge le remboursement des frais de parking, de péage d'autoroute ou d'utilisation d'un taxi, d'un véhicule de location ou d'un véhicule personnel autre qu'un véhicule à moteur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

2011.240 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CREATION D'UNE STATION D'EPURATION FILTRES A ROSEAUX A BOUCIEU - ANNONAY – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BK67 AUPRES DE MONSIEUR Bernard VEYRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet d'acquisition du bien susvisé au prix de 5,00 € le m², soit un montant d'environ 4 600,00 €, afin d'y installer une station d'épuration filtres plantés de roseaux pour le hameau de Boucieu,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir et toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération,

IMPUTE la dépense au Budget Assainissement article 2315.

2011.241 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CREATION D'UNE STATION D'EPURATION FILTRES A ROSEAUX A BOUCIEU - ANNONAY – ACQUISITION DE LA PARCELLE BK66 AUPRES DEMONSIEUR ET MADAME Lucien DESSEUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet d'acquisition du bien susvisé au prix de 5,00 € le m², soit un montant d'environ 15 485,00 €, afin d'y installer une station d'épuration filtres plantés de roseaux pour le hameau de Boucieu,

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir et toutes pièces se rapportant à ce dossier,
 CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération,
 IMPUTE la dépense au Budget Assainissement article 2315.

2011.242 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIFS ASSAINISSEMENT 2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et A L'UNANIMITE

FIXE conformément au tableau ci-dessous, les tarifs 2012 (en euros HT) pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques, composés d'un abonnement semestriel perçu d'avance et d'une part proportionnelle à la consommation d'eau potable, pour les services exploités en régie :

Communes	Abonnement semestriel	Part proportionnelle
Annonay	18,05	0,691
Boulieu les Annonay	26,45	0,76
Davézieux	13,18	0,85
Monestier	13,845	0,33
Roiffieux	21,475	0,70
Savas	31,425	0,85
Saint Clair	26,08	0,73
Saint Cyr	19,815	0,65
Saint Julien Vocance	33,085	0,30
Saint Marcel les Annonay	29,770	0,55
Talencieux	16,50	0,52
Thorrenc	6,545	0,72
Vanosc	34,08	0,33
Vernosc (part commune)	9,335	0,63
Villevocance	14,175	0,51
Vocance	26,78	0,36

FIXE le montant de la surtaxe communautaire applicable au traitement des eaux usées de Vernosc lès Annonay, exploité en délégation, à un abonnement semestriel de 7.5 € HT perçu d'avance et une part proportionnelle à 0.28 € HT par m3 d'eau potable consommé.

ADOpte les tarifs de l'assainissement 2012 suivant la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

APPROUVE les précisions relatives aux montants des redevances assainissement non collectif fixés par délibération du Conseil communautaire le 21 novembre 2005 suivant les modalités sus mentionnées.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération.

2011.243 – RÈGLEMENT DÉCHETTERIE DE MARENTON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à signer le règlement intérieur de la déchetterie toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2011.244 – MODIFICATION DELEGUES AU SYTRAD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DESIGNE Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE en qualité de délégué titulaire au comité syndical du SYTRAD en remplacement de Madame Céline BONNET.

DIT que la représentativité de la COCOBA au sein du SYTRAD sera la suivante :

* délégués titulaires au comité syndical : Simon PLENET, Alain ZABAL, Jean-Claude TOURNAYRE

* délégués suppléants au comité syndical : Maurice BERCHU, Thomas TOULARASTEL, Chrystelle VEROT

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2011.245 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION ANIMATION ECONOMIQUE DU BASSIN D'ANNONAY - AEBA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et l'Association animation économique du bassin d'Annonay (AEBA) pour les années 2012 à 2014,

AUTORISE Monsieur le Président à verser la subvention de 20 000 € par an à compter de 2012 sous réserve du vote du conseil communautaire de cette subvention dans le cadre de l'adoption du budget primitif et sous réserve de la réalisation des manifestations,

AUTORISE Monsieur le Président ou l' élu en charge de ce dossier à signer cette convention et toutes autres pièces s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Président ou l' élu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.

**2011.246 - VIABILISATION DU PARC D'ACTIVITES DE MASSAS
CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE
D'OUVRAGE ENTRE LA COCOBA ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'EQUIPEMENT DE L'ARDECHE (SDE07)**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes du projet de convention à intervenir,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2011.247 - TAXE DE SEJOUR : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2012

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

APPROUVE le maintien du tarif

DIT que la période de perception restera inchangée soit du 1^{er} janvier au 31 décembre,

FIXE les versements de la taxe sur trois échéances soit le 15 juin, le 15 septembre et le 15 janvier,

DIT que la Communauté de Communes recevra la totalité de la taxe de séjour et s'engage à reverser la quote-part correspondant à la taxe départementale additionnelle au Conseil Général de l'Ardèche à raison de 10 %,

DIT que la Communauté de Communes reversera le produit de la taxe de séjour hors taxe départementale à l'Office de Tourisme du Pays Annonéen,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2011.248 - DEMANDE DE FINANCEMENT DETR : AMÉNAGEMENT DU PARC
D'ACTIVITÉS LA DÉTOURBE – COMMUNE DE VOCANCE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de solliciter le maximum de subvention auprès de l'Etat les subventions au titre de la DETR – exercice 2012,

AUTORISE Monsieur le Président à signer et tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2011.249 - AMENAGEMENT PLH ACTION 4 AIDE A LA REALISATION DE
LOGEMENTS SOCIAUX COMMUNE DE VERNOSC LES ANNONAY**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE l'attribution de l'aide à la réalisation des logements sociaux de Vernosc pour un montant de 32 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération.

2011.250 - AMENAGEMENT PLH ACTION 4 AIDE A LA REALISATION D'UN LOGEMENT SOCIAL COMMUNE DE VANOSC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE l'attribution de l'aide à la réalisation des logements sociaux de Vanosc pour un montant de 4 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2011.251 - OPAH-RU D'ANNONAY, ACTION 8 DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ANIMATION DE L'OPAH-RU DE LA COMMUNE D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

SOLLICITE les aides de l'ANAH pour le financement de l'animation de l'OPAH-RU de la commune d'Annonay et des autres partenaires,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant au marché,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération.

2011.252 - CHAUFFERIE BOIS : ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, par 49 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. PLAGNAT, M. SIBILLE),

APPROUVE la composition de la « Commission d'ouverture des plis » telle que ci-dessous,

Titulaires	Suppléants
Denis SAUZE Maurice BERCHU René SABATIER Alain ZAHM Simon PLENET	Denis PLENET Thomas TOULARASTEL Christian ARCHIER Alain ARCHIER Denis BLANCHET

AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut l'un des ses Vice-présidents, à signer toutes les pièces à cet effet.

2011.253 – BIBLIOTHEQUE COMMUNAUTAIRE : HAUTS COMME TROIS POMMES : ACTION CULTURELLE « BEBES LECTEURS » – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE, DE LA DRAC, DU CCAS, DES COMMUNES DU TERRITOIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les demandes de subvention et de participation auprès du CCAS d'Annonay, des communes de Boulieu et Davézieux, du Conseil général de l'Ardèche et de la DRAC,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2011.254 – SPECTACLES EN CO-ORGANISATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET L'ASSOCIATION "UNE ILE AU LARGE" POUR LA SAISON 2011/2012

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE la co-organisation de spectacles en partenariat avec l'association "une ile au large",

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2011.255 – CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE LA DRAC , LA VILLE D'ANNONAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, par 49 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. SIBILLE et M. PLAGNAT)

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions sus mentionnées,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2011.256 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET LA VILLE D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, par 49 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

APPROUVE la demande de subvention à la DRAC à hauteur de 14000€,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Affiché le 9 novembre 2011 en vertu de l'article 5121-5 du CGCT

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées